

COVID-19

LA LETTRE DU MAIRE # 5



Saint-Michel-sur-Orge, le 30 octobre 2020

INFORMATIONS RECONFINEMENT COVID-19



**Chers Saint-Michellois,
chères Saint-Michelloises,**

La situation sanitaire est grave. Notre pays a été débordé par une deuxième vague de contaminations, qui

s'annonce plus dure et plus meurtrière que la première.

La stratégie choisie par le chef de l'État, et annoncée le 28 octobre, est donc celle d'un retour au confinement, certes plus souple que le premier, sur l'ensemble du territoire national depuis le 29 octobre à minuit. Ce reconfinement est décidé pour une durée d'au moins quatre semaines, avec une réévaluation tous les 15 jours.

Les services municipaux, crèches, écoles, collèges et lycées restent cette fois-ci ouverts.

Notre EHPAD municipal doit aussi pouvoir accueillir les visites. Même si j'en comprends totalement la nécessité, je m'inquiète du risque de faire à nouveau entrer le virus au contact de nos aînés : je fais confiance à nos équipes pour organiser ces rencontres de la façon la plus sécurisée qui soit et suivant la plus grande précaution. Les familles seront informées des modalités.

Notre pays traverse une grave crise et nous devons rester unis pour la traverser. En tant que responsables locaux, nous prenons notre part à l'effort national et nous continuons à nous adapter comme nous le faisons depuis le premier confinement (et le déconfinement). Il appartient à chacun de faire preuve de responsabilité : prenez soin de vous, protégez-vous et protégez les autres.

Sophie Rigault
Maire de Saint-Michel-sur-Orge

► LES GRANDS PRINCIPES DU RECONFINEMENT

Il n'est possible de se déplacer que pour travailler (lorsque le télétravail est impossible), se rendre à un rendez-vous médical, venir en aide à un proche vulnérable, faire ses courses de première nécessité, faire garder ses enfants ou les emmener à l'école, répondre à une convocation juridique ou administrative, participer à des missions d'intérêt général ou prendre l'air à proximité de son domicile (maxi 1h dans un rayon de un kilomètre).

Ces déplacements essentiels sont de nouveau soumis à **une attestation de sortie ponctuelle et deux autorisations permanentes** (pour les trajets domicile/travail et domicile/école), téléchargeables sur les sites internet gouvernementaux et sur le site de la Ville.

► RENTRÉE SCOLAIRE ET ACCUEIL DES JEUNES

L'accueil dans les crèches, les écoles maternelles, élémentaires, les collèges et le lycée est maintenu, avec **port du masque à partir du CP (fourni par les familles)**.

Un protocole sanitaire renforcé est appliqué : éviter les brassages entre les groupes, renforcer l'aération et la désinfection des locaux, etc.

La rentrée du lundi 2 novembre a été décalée à 10h dans le cadre de l'hommage national à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie victime du terrorisme assassiné le 16 octobre dernier.

Il est demandé aux parents de ne pas accompagner leur enfant avant 10h pour échelonner les arrivées et préserver de bonnes conditions d'accueil. Pour les familles qui n'auraient pas d'autre solution, la Ville assure exceptionnellement l'accueil des enfants à 8h30.

La restauration scolaire et l'accueil périscolaire sont maintenus.

Le Club Ados et le Point Information Jeunesse (PIJ) sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

► LES SERVICES PUBLICS À SAINT-MICHEL

L'administration s'est organisée pour que le **service public municipal puisse continuer de fonctionner**, sur la base de protocoles sanitaires renforcés et de prise de rendez-vous obligatoire.

D'autres services publics comme La Poste, Pôle Emploi ou encore la collecte des déchets continuent également d'assurer leurs missions.

En revanche, la fermeture des salles polyvalentes, des gymnases et des équipements sportifs de plein air (sauf dérogations officielles, notamment pour le sport scolaire) oblige à **suspendre les activités et manifestations municipales ou associatives qu'elles soient de loisirs, sportives ou culturelles**. Cela concerne également les activités de l'École d'Arts.

Les rassemblements sont aussi interdits sur la voie publique (excepté les manifestations revendicatives déclarées en préfecture).

Les mariages pourront être célébrés (6 personnes maximum), les enterrements pourront aussi avoir lieu (30 personnes maximum), le cimetière reste ouvert aux horaires habituels.

Les parcs, jardins et forêts restent aussi accessibles.

► DISPOSITIFS MUNICIPAUX POUR LES SENIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le service de transport à la demande Mobil'Cité est recentré sur les rendez-vous médicaux indispensables.

Les seniors isolés ou personnes en situation de handicap ayant des difficultés à faire leurs courses peuvent à nouveau bénéficier du **service de portage de repas à domicile** (2 repas par jour 7j/7), au tarif habituel.

Le service exceptionnel d'urgence sociale et alimentaire pour **les courses de première nécessité ou de pharmacie** est aussi remis en place une fois par semaine.

Comme cela avait été fait lors du premier confinement, **le service d'appel** est aussi réactivé afin de garder le contact avec toutes les personnes âgées isolées.

Pour toute question sur ces services, contactez la **"cellule spéciale seniors"** au **01 69 63 98 10** ou par mail à **seniors@saintmichel91.fr**

► ÉVÉNEMENTS ANNULÉS

Votre magazine municipal mensuel d'informations Saint-Michel Ma Ville a été rédigé et imprimé avant les annonces du Président de la République.

La totalité des événements présentés dans le numéro de novembre doit être annulée :

- les 3 spectacles prévus au Centre Culturel Baschet
- l'Éduc'Conférence "Comprendre son ado"
- la réunion publique sur la mise en accessibilité de la gare SNCF
- le ciné-débat et le théâtre-forum contre les violences faites aux femmes
- les ateliers et sorties pour les seniors
- le marché de Noël du Comité des Fêtes
- les commémorations du 9 et du 11 novembre (qui se dérouleront sans public ni porte-drapeaux).

► OUVERTURE DES COMMERCES

Seuls **les commerces alimentaires et de première nécessité** (santé, carburants, etc.) sont autorisés à rester ouverts : liste officielle complète sur www.gouvernement.fr

Certains commerces saint-michellois doivent rester fermés mais peuvent proposer un **service de livraison et/ou de commande "click and collect"**. La liste actualisée est disponible sur le site internet de la Ville.

Ils sont là pour nous, soyons là pour eux : pensez à nos commerces locaux pour faire vos achats !

► S'INFORMER SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Au fur et à mesure que les consignes seront précisées par le gouvernement et le préfet de l'Essonne, la Ville de Saint-Michel-sur-Orge vous informera par tous les moyens disponibles :

- Site internet www.saintmichelsurorge.fr
- Réseaux sociaux
- Panneaux lumineux
- Newsletters (abonnez-vous via le site de la Ville)
- Accueil de l'Hôtel de Ville et du Centre Municipal de La Guette, ainsi que vos interlocuteurs habituels au CCAS, à la Maison des Seniors, au Centre social Nelson Mandela et dans les autres services municipaux en général
- Lettre du Maire distribuée dans les boîtes aux lettres si l'actualité l'exige.

Hôtel de Ville

16, rue de l'Église 91240 Saint-Michel-sur-Orge
01 69 80 29 29 et mairie@saintmichel91.fr

DES NUMÉROS D'ÉCOUTE

- **Violences conjugales et intrafamiliales :** le 3919 (du lundi au samedi de 9h à 19h).
- **Enfance en danger :** le 119.
- **Écoute, soutien, orientation avec la Maison de la Justice et du droit :** 01 69 46 81 50.
- **Cellule nationale de soutien psychologique :** 0800 130 000.